

Réunion du 8 janvier 2016

CONSULTATION DE SON COMPTE PERSONNEL SUR MYSYS

Dans une partie de la DS2C, la hiérarchie a interdit aux collègues d'interroger leur compte personnel sur MYSYS. Nous demandons si la Direction est à l'origine de cette consigne et dans ce cas, nous nous étonnons qu'aucune note ne soit parue, ou bien est-ce une initiative personnelle de cette hiérarchie ?

Nous souhaitons connaître les raisons de cette interdiction. Si ces dernières étaient sans fondement, les élus CGT demandent que la Direction fasse cesser ce type d'initiative. *La Direction nous précise que les outils mis à disposition dans le cadre professionnel ne doivent pas être utilisés pour un usage personnel selon l'article 12 du règlement intérieur, même en consultation.*

Attention donc pour les collègues, car lorsque vous consultez votre compte, vous vous mettez en défaut. Nous allons demander des explications en Comité d'Entreprise directement au DRH sur cette libre interprétation du règlement intérieur et de la charte informatique.

SECURITE ATHOS

Lors de la dernière DP, la Direction affirmait que l'octroi d'une carte professionnelle n'était pas nécessaire. Or, le contrôle d'accès par badge est hors service. Des agents de sécurité filtrent les entrées sur présentation du badge qui ne comporte pas de photographie.

Afin d'assurer la réelle sécurité du site d'ATHOS, nous réitérons notre demande d'une carte professionnelle pour l'ensemble du personnel.

Le défaut de fonctionnement était dû à la surtension des relais de commande du système de déblocage. Selon la DRH, les agents de sécurité vérifiaient et comptabilisaient les entrées et sorties sur présentation du badge d'accès des collègues. La Direction refuse donc de faire faire des cartes professionnelles avec photo.

Or, selon nous, le porteur du badge n'étant pas identifiable par une photo et la validité du badge n'étant pas vérifiable, les élus ont réitérer, pour la sécurité de tous, une demande d'octroi d'une carte professionnelle avec photo telle que cela s'est toujours pratiqué jusqu'à la fusion.

Nous ne comprenons pas la position de la Direction, surtout en cette période d'état d'urgence.

La sécurité des collègues passerait-elle après les économies d'échelles ?

EQUITE ENTRE PARTENARIAT ET LES SALARIES DE LA CEIDF

A ce jour, lors de démissions, licenciements, ruptures conventionnelles, etc... les partenaires conservent les avantages tarifaires car la cellule dédiée n'est pas informée de leur départ. Pour garantir l'équité entre les collègues de la CEIDF et les employés des filiales partenaires, nous réclamons que la Direction exige un fichier mensuel des ruptures de contrats de tout ordre pour que la cellule dédiée détepe les comptes.

La Direction ne demandera pas de fichier aux établissements partenaires, c'est aux agences gestionnaires de faire remonter les informations récupérées lors de la relation commerciale à la cellule dédiée.

Nous constatons bien que la DRH n'a aucune envie de s'attaquer au problème. Dans un souci d'équité, nous aurions souhaité que la Direction s'investisse autant qu'elle s'est investie à rogner nos avantages tarifaires.

Les élus CGT auraient voulu que la Direction soit aussi tolérante avec nos collègues qui quittent l'établissement.

ACCES A L'AGENCE DEDIEE POUR LE PERSONNEL

Les cinq salariés affectés sur les sites de Natixis et BPCE n'ont qu'une seule clé pour tous afin d'accéder à l'agence dédiée où ils doivent se rendre une fois par semaine. Les aléas des transports parisiens font que l'ouverture de l'agence peut être retardée et que ces personnes se retrouvent à la porte car pas de clé. Les élus CGT demandent qu'une clé soit donnée à chacun des cinq salariés.

Une clé sera faite pour chacun des collègues.

Enfin une réponse positive qui va dans le bon sens !

PRISE DES CONGES PAYES 2015

Après vérification dans l'outil RH, les 6 jours à prendre en plus en 2016, n'apparaissent pas. Quand les collègues pourront-ils les visualiser sur le service RH ?

De plus, dans intranet, les généralités relatives aux congés payés ne sont toujours pas mises à jour.

La mise à jour de l'outil RH a été faite le 6/01/2015. Quant à la mise à jour des généralités, la Direction va s'en occuper.



APPELS D'OFFRES

Pour les appels d'offres comme AUDITEUR INTERNE et RESPONSABLE PILOTAGE D'ETUDES RISQUES DE CREDITS, le statut cadre est indiqué mais pas la classification. Dans un souci de transparence, les élus CGT demandent que la classification soit stipulée pour que les collègues puissent se déterminer en toute connaissance de cause.

La Direction va effectuer les rectifications sur les appels d'offre concernés.

Les élus s'étonnent d'être obligés de signaler ce type de manquement, d'autant que cela fait la deuxième fois !

MEDECINE DU TRAVAIL

a-Un secrétaire étant parti depuis le 31/12, nous demandons son remplacement dans les plus brefs délais via un appel d'offre.

Ce collègue ne sera pas remplacé.

b-Trois médecins figurent dans l'annuaire, sont-ils recrutés en CDI, sont-ils à plein temps et leurs jours travaillés. Un « métier absent » apparaît au nom de P. P., à quoi cela correspond-il ?

Les 3 médecins inscrits sur l'annuaire, sont des CDD à temps partiel. Deux médecins en CDI sont en cours de recrutement pour une prise de fonction fin mars début avril. Il seront à temps plein.

Mme P. P. est une infirmière en intérimaire d'où l'intitulé « métier absent ».

Une infirmière en CDI doit être recrutée en mars, une autre en CDI et une en intérimaire se rajouteront.

Il reste deux secrétaires médicaux.

Les élus CGT attendent impatiemment qu'enfin la Direction donne au département santé au travail les moyens

humains afin que celui-ci puisse remplir pleinement son rôle, notamment la prévention des risques psychosociaux.

LA DELEGATION CGT

Agnès KLEIN

Olivier MARTINEZ

Brigitte ROCHER

VOUS SOUHAITENT TOUS LEURS MEILLEURS VŒUX POUR 2016



Agnès
KLEIN



Olivier
MARTINEZ



Brigitte
ROCHER